



MODIFICATION N^o 3 DATÉE DU 17 AVRIL 2026 APPORTÉE AU PROSPECTUS SIMPLIFIÉ DATÉ DU 13 AOÛT 2025, DANS SA VERSION MODIFIÉE PAR LA MODIFICATION N^o 1 DATÉE DU 14 NOVEMBRE 2025 ET PAR LA MODIFICATION N^o 2 DATÉE DU 15 AVRIL 2026

à l'égard de ce qui suit :

Parts de catégories A, F et O du Fonds d'actions américaines Renaissance

(le « *Fonds* »)

Le présent document constitue la modification n^o 3 datée du 17 avril 2026 apportée au prospectus simplifié daté du 13 août 2025 (le « *prospectus simplifié* »), lequel devrait être lu compte tenu des renseignements figurant aux présentes. Tous les termes clés qui sont utilisés aux présentes sans y être par ailleurs définis ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié.

RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION

Gestion d'actifs CIBC inc., à titre de gestionnaire du Fonds d'actions américaines Renaissance, a annoncé que, avec prise d'effet le 30 avril 2026, les parts du Fonds seront offertes à des fins de souscription pour les nouveaux porteurs de parts nouveaux et les porteurs de parts actuels.

Par conséquent, le prospectus simplifié est modifié comme suit.

MODIFICATIONS PARTICULIÈRES

Avec prise d'effet le 30 avril 2026, le prospectus simplifié est modifié de la façon suivante :

1. La note de bas de page 11 à la page couverture et la note de bas de page 36 à la page 273 du prospectus simplifié sont supprimées, et les notes de bas de page et les renvois restants sont renumérotés en conséquence.
2. Le tableau sous le titre « CIBC Private Wealth Advisors, Inc. » à la page 19 est complété par l'ajout de ce qui suit :

Nom	Fonction
Emory W. (Sandy) Sanders, Jr.	Directeur général et gestionnaire principal de portefeuille

3. La première puce de la rubrique « Stratégies de placement » du Fonds à la page 273 est supprimée et remplacée par ce qui suit :

« • cherche à investir principalement dans des sociétés de grande qualité à petite, moyenne et grande capitalisation qui sont des entreprises rentables en croissance présentant des avantages concurrentiels; »

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation par rapport à votre souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat. Dans le cas d'un programme de versements préautorisés, si vous n'avez pas demandé de recevoir les aperçus du fonds ultérieurs, vous ne disposerez de ce droit de résolution qu'à l'égard de votre souscription initiale.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent des informations fausses ou trompeuses sur l'OPC. Ces droits doivent habituellement être exercés dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation en valeurs mobilières de la province ou du territoire concerné et on consultera éventuellement un avocat.

Attestation du Fonds, du gestionnaire et du promoteur

Parts de catégories A, F et O du Fonds d'actions américaines Renaissance

Le 17 avril 2026

La présente modification n° 3 datée du 17 avril 2026, ainsi que le prospectus simplifié daté du 13 août 2025, dans sa version modifiée par la modification n° 1 datée du 14 novembre 2025 et par la modification n° 2 datée du 15 avril 2026, et les documents qui y sont intégrés par renvoi, dans leur version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres visés par le prospectus simplifié en sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Signé « *Eric Bélanger* »

Eric Bélanger

Président et chef de la direction

Gestion d'actifs CIBC inc.

Signé « *Winnie Wakayama* »

Winnie Wakayama

Chef des finances

Gestion d'actifs CIBC inc.

Au nom du conseil d'administration de Gestion d'actifs CIBC inc. à titre de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur du Fonds.

Signé « *Wilma Ditchfield* »

Wilma Ditchfield

Administratrice

Signé « *Stephen Gittens* »

Stephen Gittens

Administrateur